

Tableau des **changements** de tarifs pour 2025

TRAITEMENTS 2024			TRAITEMENTS 2025			
Salaires ⁽¹⁾	- Prêtres	42,233 \$, logement inclus (6 000 \$)	+ 300 \$ par mois si pas de ménagère ou cuisinière fournie par l'employeur + 270 \$ par année pour le curé ou le modérateur pour compenser la messe <i>pro populo</i>	42,958 \$ (incluant 6,000 \$ pour payer son logement = 500 \$ par mois) + 300 \$ par mois si pas de ménagère ou cuisinière fournie par l'employeur + 270 \$ par année pour le curé ou le modérateur pour compenser la messe <i>pro populo</i> . (Voir décret 08/1996, C1-1 à C1-11.)		
	- Agents de pastorale	(Voir décret 05/2006, tableau page C2-10)		Le tableau C2-10 a été mis à jour avec une augmentation de 2%		
Déplacement	En toute destination	Variable au trimestre	prix au kilomètre	Voir décret, page C7 - 1		
Ministère dominical (prêtre remplaçant)	- Service en fin de semaine	50,00 \$	par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements	- Service en fin de semaine 50,00 \$ par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements		
Prêtre, diacre non salariés de fabrique	- Baptême - Mariage - Messe sur semaine	50,00 \$ 100,00 \$ 20,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) + honoraires de messes (5,00 \$)	- Baptême 50,00 \$ - Mariage 100,00 \$ + honoraires de messes (5,00 \$) - Messe sur semaine 20,00 \$ + honoraires de messes (5,00 \$)		
Prêtre, diacre, laïc non salariés de fabrique	Funérailles (à l'église)	100,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu	Funérailles (à l'église) 100,00 \$ + honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu		
Prêtre, diacre, agent de pastorale déjà salariés de fabrique	- Baptême - Mariage - Funérailles	10,00 \$ 15,00 \$ 15,00 \$	par célébration avec ou sans eucharistie avec ou sans eucharistie	10,00 \$ par célébration 15,00 \$ avec ou sans eucharistie 15,00 \$ avec ou sans eucharistie		
Prédicateur		200,00 \$	par jour, logé et nourri	Prédicateur 200,00 \$ par jour, logé et nourri		

(1) Le salaire des prêtres et celui des agents laïcs de pastorale sont en fonction des ordonnances diocésaines respectives.

TARIFS 2024		TARIFS 2025 ⁽⁴⁾	
Mariage	Tarif de base : 250,00 \$ ⁽²⁾	Mariage	Tarif de base : 250,00 \$ ⁽²⁾
Messe de 50 ^e anniversaire de mariage	200,00 \$	Messe de 50 ^e anniversaire de mariage	200,00 \$
Funérailles - à l'église	Tarif de base 300,00 \$ ⁽²⁾	Funérailles - à l'église	Tarif de base : 300,00 \$ ⁽²⁾
Réception des condoléances à l'église avant la célébration des funérailles	200,00 \$ ⁽³⁾	Réception des condoléances à l'église avant la célébration des funérailles	200,00 \$ ⁽³⁾
Baptême (don suggéré)	100,00 \$	Baptême (don suggéré)	100,00 \$
Frais de services			
- Extrait de registre et certificat	25,00 \$	- Extrait de registre et certificat	25,00 \$
- Permis d'exhumation	100,00 \$	- Permis d'exhumation	100,00 \$
- Rescrit	50,00 \$	- Rescrit	50,00 \$
- Approbation de résolutions	GRATUIT	- Approbation de résolutions	GRATUIT
Capitation	50,00 \$ par fidèle 100,00 \$ par famille	Capitation	50,00 \$ par fidèle 100,00 \$ par famille
Per Capita	2,00 \$ par fidèle	Per Capita	2,00 \$ par fidèle

2024-11-21

⁽²⁾ Pour une célébration des funérailles avec plus d'un défunt, soit par exemple 2 cercueils ou urnes ou plus, le tarif de base s'applique par défunt : donc pour une célébration avec 2 cercueils ou urnes on chargera 600 \$, pour trois ce sera 900 \$ et ainsi de suite. Au tarif de base, on ajoute les honoraires du célébrant, ses frais de déplacement, les honoraires de l'organiste et des chantres, et les autres frais s'il y a lieu. Mais contrairement au tarif de base, ces honoraires ne se multiplient pas, peu importe le nombre de défunts dont on célèbre les funérailles au même moment.

⁽³⁾ Ce montant s'ajoute au tarif de base de 300,00 \$.

⁽⁴⁾ Voir décret, page C4-1 à 3